

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE
DU CONSEIL DE SITE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**

Direction Générale Adjointe
chargée du pilotage, des affaires juridiques et de l'amélioration continue
Service des affaires institutionnelles
Bâtiment des Chênes 1 / 5^{ème} étage / Bureau 534
33 boulevard du Port, 95011 Cergy-Pontoise cedex
elections@ml.u-cergy.fr

À faire parvenir impérativement avant le mardi 25 mars 2025 à 12h30

Je soussigné(e),

Civilité : Madame / Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone / portable :

Adresse électronique (obligatoire) :

Déclare faire acte de candidature en qualité de personnalité extérieure au conseil de site de CY Cergy Paris Université en qualité de :

Représentant d'un(e)

Désignation de l'établissement :

Merci de bien vouloir joindre **une lettre d'intention, un *curriculum vitae*, une copie de la carte d'identité et toute pièce justifiant votre qualité.**

Ces pièces seront transmises aux membres élus du conseil d'établissement, en prévision de la réunion préparatoire du conseil d'établissement qui étudiera votre candidature.

Fait à, le

Signature :

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement afin de constituer votre dossier de candidature dans le cadre des élections des personnalités extérieures au sein du conseil de site de CY Cergy Paris Université.

Le service destinataire des données est la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de CY Cergy Paris Université. Les données sont conservées jusqu'à épuisement des voies de recours en matière de contentieux électoral.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification ou leur effacement. Vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des données de CY Cergy Paris Université à contact_dpo@cyu.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.